



Strasbourg, 27 Mai 2019

CDCPP(2019)6.1
Point 5.2 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**Nicosie, République de Chypre
24-26 octobre 2019**

Agissez pour le patrimoine !

Pour information

**Promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des
biens culturels, auprès des gouvernements et de la société civile**

Note du Secrétariat
Rédigée par la
Direction de la Participation démocratique

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

VERSION PRÉLIMINAIRE



(L'image pourra être modifiée ultérieurement)

Projet de note conceptuelle

Aperçu général et objectifs

Le Commissaire au volontariat et aux organisations non gouvernementales de la République de Chypre, en coopération avec le ministère chypriote des Affaires étrangères, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, organise une conférence de deux jours sur la Convention du Conseil de l'Europe relative aux infractions visant des biens culturels (la Convention de Nicosie) du 24 au 26 octobre 2019.

Cette conférence, qui coïncidera avec le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, vise à augmenter la visibilité de l'Organisation à Chypre et dans la région grâce à une large couverture médiatique.

L'objectif principal de la conférence sera de promouvoir la Convention de Nicosie et son universalité, et de sensibiliser à la prévention des infractions visant des biens culturels, sujet d'une grande actualité dans de nombreux pays. Seront présentés, lors de cet événement, les résultats d'une nouvelle étude européenne sur le trafic de biens culturels et les liens avec la criminalité organisée, la nouvelle réglementation de l'Union européenne sur l'importation de biens culturels ainsi que d'importants projets de recherche et initiatives en cours en Europe. La conférence sera aussi l'occasion de s'interroger sur la façon dont les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé peuvent renforcer leur coopération et joindre leurs efforts pour protéger le patrimoine culturel.

Les participants à la conférence (environ 150, sur invitation uniquement) comprendront des représentants des gouvernements (prévention du crime, culture, tourisme, éducation) et de la société civile/ONG des États membres du Conseil de l'Europe et des pays du voisinage méditerranéen, des représentants du secteur des entreprises ainsi que des représentants de l'Union européenne, de l'UNESCO et d'UNIDROIT, et des ONG et d'autres acteurs concernés.

Cette manifestation, très interactive, permettra de mieux comprendre ce qui est en jeu lorsque l'on parle d'infractions visant des biens culturels, et de mieux saisir l'idée que s'en fait le public. Elle combinera les points de vue de spécialistes avec ceux d'acteurs du patrimoine plus généralistes. Enfin, sur la base de débats approfondis menés au sein de quatre groupes de travail, elle consolidera les idées et formulera des propositions d'action en vue de développer résolument une culture de la sensibilisation et de la gestion responsable des biens culturels, en responsabilisant les citoyens et les gouvernements.

Questions pour la conférence

La discussion pourra se structurer autour des questions suivantes¹ :

- Qu'appelle-t-on « biens culturels » au sens de la Convention de Nicosie et quels sont les principaux risques auxquels ces biens sont exposés ?
- Pourquoi sommes-nous responsable des biens culturels de pays lointains ?
- Comment la Convention de Nicosie aborde-t-elle les défis en jeu par comparaison avec d'autres instruments juridiques de ce domaine, et quels types de relations entretient-elle avec ces instruments ?
- Quels sont les éléments/dispositions nécessaires au bon fonctionnement d'un système de réglementations ?
- Pourquoi et comment la Convention de Nicosie peut-elle améliorer la coopération transfrontière ? Comment la Convention de Nicosie et d'autres instruments de référence peuvent-ils bousculer l'idéologie qui a cours dans nos sociétés contemporaines d'un marché libre, débridé et sans entrave, s'agissant notamment des questions culturelles ?

¹ Liste indicative.

- Quel rôle jouent la société civile et les O(I)NG dans l'élimination des menaces qui pèsent sur les biens culturels ?
- Que devraient faire les décideurs chargés des questions de culture, de patrimoine et de prévention de la criminalité, ainsi que la société civile/les OING et les entreprises, notamment les marchands d'œuvres d'art et d'antiquités et les représentants du secteur du tourisme, pour faire émerger une culture de la sensibilisation et de la gestion responsable des biens culturels, et quelles sont les actions prioritaires ?
- Faudrait-il prévoir davantage de formations sur les arts/la culture/le patrimoine et d'actions de sensibilisation culturelle dans les programmes scolaires et l'éducation informelle ?
- Quels sont les meilleurs moyens de faire connaître la Convention de Nicosie au niveau mondial ?

Articles de conférence

Trois articles de contribution à la conférence permettront d'exposer le sujet sous des angles différents et de lancer les débats. Ils apporteront aux participants des informations sur les études et pratiques les plus récentes dans les domaines clés de la Convention et sur leur incidence pour la promotion et l'application de cet instrument à grande échelle.

Manifestations parallèles/visites culturelles (À remplir par les autorités chypriotes)

Résultats et suites données

Les résultats des ateliers et des débats seront synthétisés pendant la conférence en un ensemble de propositions d'action présentant comment la société civile, les pouvoirs publics et les entreprises peuvent, au mieux, promouvoir la Convention, en interaction avec d'autres réglementations, à court, moyen et long terme, et comment ils peuvent collaborer pour que leur impact soit maximal. Ces propositions seront intégrées dans le programme de travail du Conseil de l'Europe 2020/2021 pour les secteurs concernés, et seront prises en considération dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union européenne sur le patrimoine culturel. Un futur projet conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne pourra être défini sur la base des conclusions de la conférence. De plus, on peut espérer que ces conclusions donneront aux partenaires de la société civile/des O(I)NG et aux entreprises des idées nouvelles pour promouvoir la Convention de Nicosie et prévenir les infractions visant des biens culturels. Grâce aux organes gouvernementaux spécialisés tels que le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et d'autres structures décisionnelles de l'Organisation, ces propositions d'action seront répercutées dans les structures d'élaboration des politiques (ministères spécialisées) des États membres du Conseil de l'Europe et des pays voisins. On s'intéressera tout particulièrement à la question du renforcement de l'éducation dans une optique d'ouverture à la culture au vu des conséquences, sur le plan mondial, des infractions visant des biens culturels. Une conférence de suivi pourra être organisée à Chypre en 2021 pour évaluer les progrès accomplis, et une manifestation intermédiaire se tiendra éventuellement en 2020 (si un pays d'accueil se montre intéressé).

Budget de la conférence

Les organisateurs chypriotes prendront en charge les coûts opérationnels d'organisation de la conférence, ainsi que les repas et les visites dans des sites culturels. Ils disposent en outre d'un budget suffisant pour couvrir les coûts de logement des représentants de la société civile/des O(I)NG.

Sous réserve de disponibilité des fonds en 2019, le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les coûts liés à l'intervention d'un certain nombre d'orateurs, à la production de trois articles de contribution à la conférence en anglais et en français, aux services d'interprétation (anglais/français) assurés pendant l'événement et aux missions du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Conférence Internationale

“Agissez pour le Patrimoine”

Promouvoir la Convention du Conseil de l’Europe sur les infractions visant des biens culturels, auprès des gouvernements et de la société civile

24-26 Octobre 2019, Nicosie

AVANT-PROJET DE PROGRAMME

DATE	Heure	
24/10/2019	19:45	Palais présidentiel Arrivées
	20:00	Cérémonie d’ouverture en présence du Président de la République de Chypre Réception officielle
25/10/2019	9:00	Palais des congrès Début de la conférence
	9:00 – 10:30	Allocutions d’ouverture (5x 8-10 min) <ul style="list-style-type: none"> - Autorités chypriotes - Gabriella Battaini-Dragoni, SGA, CdE - Représentant international - UE - UNESCO Présentation (15-20 minutes) <ul style="list-style-type: none"> - La Convention de Nicosie, par un membre du Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l’Europe (CDPC)
	10:30 – 11:00	Pause-café

	11:00 – 13:00	Présentations (suite) (7x10 min) <ul style="list-style-type: none"> - Étude sur le trafic et ses liens avec le crime organisé et Règlement de l'UE concernant l'importation de biens culturels, par A. Kedziorek, UE - Présentation des trois articles de contribution à la conférence par leurs auteurs - Le projet NETCHER par V. Chankowski - Le projet Pandora par ... (à confirmer)
	13:00 – 14:30	Pause déjeuner
	14:30 – 18:00	Groupes de travail parallèles (avec animateur et courtes présentations) <ol style="list-style-type: none"> 1. Sanctionner pénalement les infractions visant des biens culturels et interactions avec les législations européennes et internationales pertinentes 2. Rôle de la société civile, des entreprises (y compris de tourisme) et des pouvoirs publics dans la prévention des infractions visant des biens culturels 3. Coopération concrète des services de répression : douanes et police spécialisée dans le patrimoine culturel, organismes actifs dans le domaine du patrimoine culturel 4. Sensibiliser/Renforcer les actions de sensibilisation à la protection des biens culturels grâce aux médias et à l'éducation
	20:30	Excursion en soirée (à confirmer)
26/10/2019	8:30– 10:00	Palais des congrès Présentations des groupes de travail et conclusions retenues d'un commun accord par les animateurs

	11:00	Présentation des propositions d'actions futures, par les autorités chypriotes et le Conseil de l'Europe Excursion facultative Départs
--	-------	---

Synthèse

A. Objectifs de la Conférence

1. Promouvoir la « Convention de Nicosie »
2. Renforcer la coopération et intensifier les efforts entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises
3. Sensibiliser aux infractions visant des biens culturels
4. Élaborer des propositions d'actions futures

B. Propositions de thèmes pour les groupes de travail

1. Sanctionner pénalement les infractions visant des biens culturels et interactions par les législations européennes et internationales pertinentes
2. Rôle de la société civile, des entreprises (marchands d'œuvres d'art et d'antiquités ; tourisme) et des pouvoirs publics dans la prévention des infractions visant des biens culturels
3. Initiatives de coopération concrète : douanes et services de répression
4. Sensibiliser/Renforcer les actions de sensibilisation à la protection des biens culturels grâce aux médias et à l'éducation

C. Propositions de documents de référence

1. Cartographie a) de la réglementation en vigueur sur les infractions visant des biens culturels et b) des

éléments/dispositions nécessaires à un système réglementaire opérationnel (par Alessandro Cechi, à confirmer)

2. Prise de position du secteur des entreprises sur la prévention des infractions visant des biens culturels (par Cinoa et éventuellement des acteurs du tourisme)

3. Article sur les campagnes de sensibilisation à destination du grand public concernant la protection des biens culturels et les risques liés aux infractions visant ces biens (par ICOMOS ?)